

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE

MONCHAUX-SORENG

Délibération n°2025/12/001

DATE DE CONVOCATION : 27/11/2025	L'an deux mil vingt cinq Le quatre décembre à 19H30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M Jean-Claude QUENOT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 28/11/2025	<i>Etaient présents</i> : MM Jean-Claude QUENOT, Jacques DUCROCQ, Didier FLAMAND, Arnaud JACQUET, Alain BASTIEN, Thierry BLANGIER, Claude BOUTTE, Mmes Véronique PLANCHIN, Coralie FROIDURE, Germaine QUATRELIVRES. Formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 12	<i>Absents</i> : Mmes Dorothée EVENOU (pouvoir à Mme Véronique PLANCHIN), Océane HECQUET, MM Romain MAUBERT (pouvoir à M Jean-Claude QUENOT), Jackie CAUCHY. M Didier FLAMAND a été élu secrétaire.
OBJET : Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz	Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la délibération du 1 ^{er} juin 2012 instaurant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport de gaz et son mode de calcul. En fonction de ces éléments, la redevance de distribution permanente a été fixée à 190€ pour l'année 2025 par GRDF. La redevance transport a été fixée, selon les mêmes modalités, par le Syndicat Départemental d'Energie à 144€ pour cette année. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide que le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport de gaz est de 334€ pour l'année 2025.
Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Rouen au titre du contrôle de la légalité le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le Le Maire, Jean-Claude QUENOT	

